

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 640 Subvention à la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (8e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.100 euros est attribuée à la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France dont le siège social est situé 23, rue de Vienne (8e) D01659/2011_03834/40601.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants.